

Vérification énergétique résidentielle

Liste de tâches pratiques et abordables à accomplir afin d'effectuer des rénovations et des réparations éconergétiques



Un grand nombre de Canadiens désirent effectuer des rénovations et des réparations afin de rendre leur résidence plus confortable et plus éconergétique.

Effectuez d'abord une vérification énergétique résidentielle

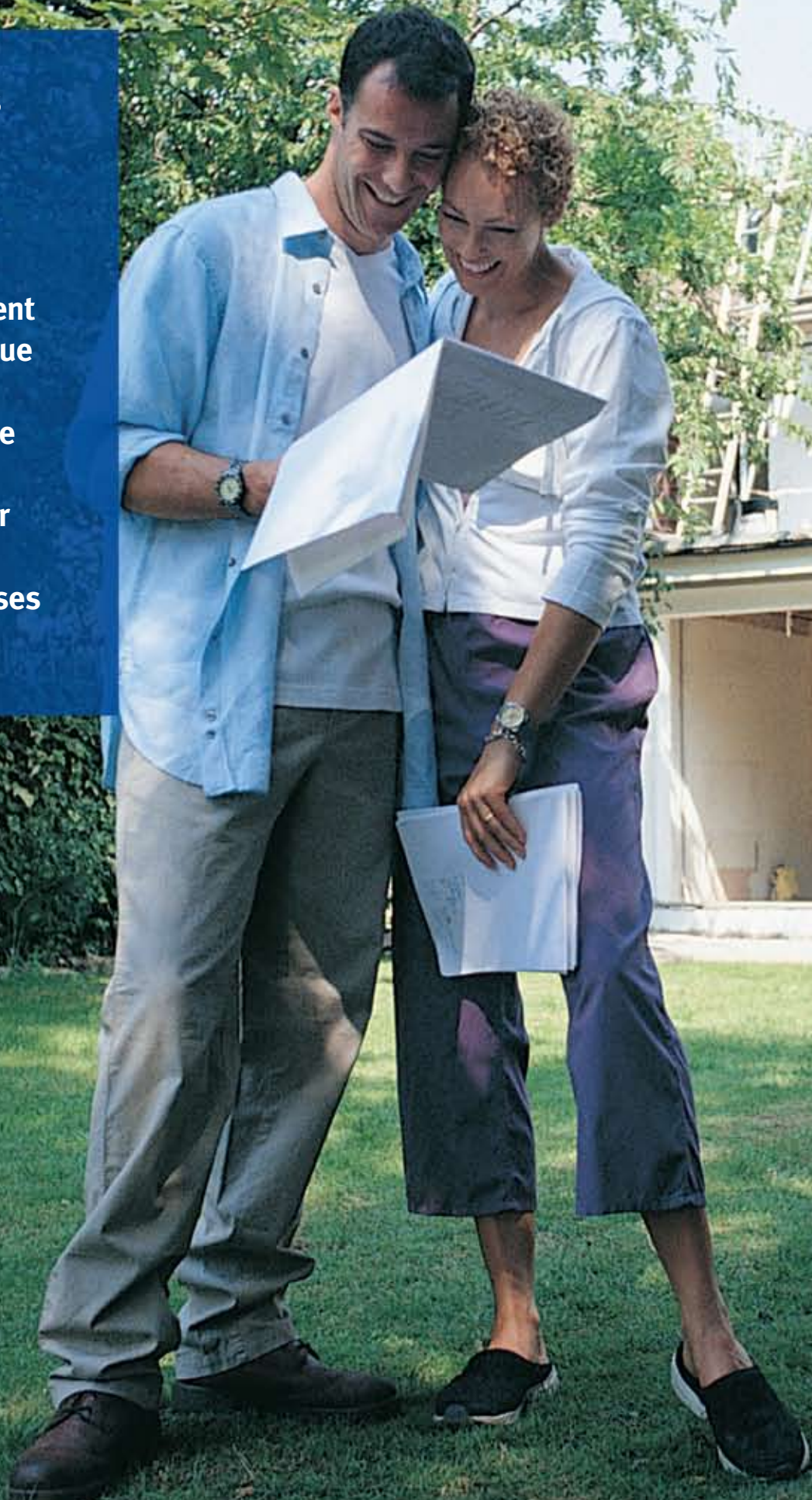
Une vérification énergétique permet à un propriétaire de connaître les améliorations énergétiques qu'il peut apporter à sa maison. Après avoir dressé une liste des projets grâce auxquels il pourra réaliser des économies de coûts et d'énergie, un propriétaire peut ensuite classer par ordre de priorité les travaux qu'il désire effectuer en fonction de leurs coûts, de leur côté pratique ou de leur potentiel en matière d'économie d'énergie.

Une vérification énergétique résidentielle fournit un plan détaillé des projets et des activités qui rendront votre résidence plus respectueuse de l'environnement. Le coût de chaque projet peut être évalué par des fournisseurs ou des gens de métier qualifiés sélectionnés par le propriétaire.

Les vérifications sont rapides et pratiques

Les vérifications énergétiques sont menées par des conseillers accrédités par le gouvernement du Canada¹ qui effectuent une inspection visuelle complète de votre résidence.

Les économies de coûts et d'énergie possibles sont différentes d'une maison à l'autre. À la fin de la vérification, les propriétaires reçoivent un Rapport éconergétique personnalisé¹, qui devient en quelque sorte une liste de tâches à accomplir pour effectuer des rénovations et des réparations respectueuses de l'environnement.



Durant une évaluation typique, le vérificateur repérera les causes des pertes et du gaspillage d'énergie. Des économies de coûts et d'énergie peuvent généralement être réalisées dans les secteurs suivants :

Circulation d'air

Des obstructions, ou des restrictions dans les conduits ainsi que des joints non étanches peuvent entraîner un fonctionnement excessif des appareils de chauffage ou de climatisation et ajouter aux dépenses annuelles.

Portes et fenêtres

Des fuites, des fissures et des coupe-froid éventés sont des problèmes mineurs qui peuvent s'avérer une source importante de perte d'énergie.

Isolation

Des conseillers qualifiés savent comment évaluer ce qu'il y a derrière vos murs sans les ouvrir. Cet aspect souvent négligé de la santé mécanique de votre demeure peut fournir d'importantes possibilités en termes d'amélioration énergétique.

Équipement de chauffage, de ventilation et de climatisation

Ces systèmes énergivores peuvent avoir de sérieuses répercussions sur les coûts de maintien et d'entretien de votre propriété. Les coûts de fonctionnement d'un vieil équipement sont parfois supérieurs à ceux de l'achat de nouvel équipement moderne, particulièrement lorsque les économies d'énergie sont amorties sur la durée de vie du nouvel appareil.

Procédez comme suit pour conserver de l'énergie et économiser

Transformez votre vérification énergétique en économies d'énergie et vous pourriez être admissible à des remises du gouvernement fédéral pouvant atteindre 5 000 \$.¹

Vous pourriez également être admissible aux remises offertes par votre gouvernement provincial. Ça vaut vraiment la peine de vous renseigner pour connaître tous les moyens possibles de récupérer les coûts attribuables aux améliorations écoénergétiques que vous avez apportées.

Le montant des remises gouvernementales varie, mais les propriétaires qui respectent toutes les étapes pourraient recevoir un montant incitatif du fédéral correspondant aux montants indiqués dans le tableau ci-dessous.²

	REMISE
Installation d'un appareil de chauffage au gaz homologué ENERGY STAR®	300 \$
Installation d'un ventilateur-récupérateur de chaleur homologué	300 \$
Isolation du grenier	Jusqu'à 600 \$
Isolation du vide sanitaire	Jusqu'à 800 \$
Installation d'un système de chauffe-eau solaire résidentiel	500 \$
Isolation du sous-sol	Jusqu'à 1 000 \$

Pour en savoir davantage sur les remises fédérales disponibles pour les améliorations écoénergétiques, consultez le site

www.oeenrcan.gc.ca/residentiel

- 1** Demandez à un conseiller en énergie accrédité d'effectuer une vérification énergétique.
- 2** Examinez les différents travaux à réaliser et classez-les par ordre de priorité, selon leur impact et leurs coûts.
- 3** Établissez un budget et examinez vos options de financement, s'il y a lieu.
- 4** Dans les 18 mois, effectuez les rénovations ou les réparations qui respectent vos limites budgétaires.
- 5** Demandez à votre conseiller accrédité de revenir pour effectuer une vérification après les travaux.
- 6** Veillez à ce que votre vérificateur envoie au Gouvernement du Canada les résultats de la vérification effectuée après les travaux pour déterminer l'importance de la remise à laquelle vous êtes admissible.



Mettez en œuvre votre plan d'épargne

Il est toujours souhaitable d'établir un budget avant d'effectuer des rénovations et des réparations résidentielles. Lorsque le montant disponible est établi, il est plus facile pour les propriétaires de classer par ordre de priorité les projets considérés les plus avantageux, les plus essentiels ou les plus rentables à la suite de la vérification énergétique résidentielle.

Présentez-vous dès aujourd'hui à votre succursale RBC et nous vous aiderons à évaluer les options de financement qui vous permettront d'étaler les coûts de vos améliorations éconergétiques sur une période de temps raisonnable. Les propriétaires pourront ainsi bénéficier plus rapidement de plus importantes économies d'énergie et de coûts.

Pour en savoir davantage sur Hypothèque Écoénergie RBC® et les vérifications énergétiques résidentielles

- Consultez le site www.RBC.com/ecoenergie
- Rendez-vous à votre succursale
- Téléphonnez au 1 866 719-2880 pour parler à un spécialiste du crédit RBC



RBC Banque Royale®

¹ Référence : Ressources naturelles Canada www.oeec.nrcan.gc.ca/residentiel/personnel

² À titre indicatif seulement. Les remises et les programmes incitatifs peuvent varier.

® Marques déposées de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada.

® Le nom et le logo ENERGY STAR sont des marques déposées de l'Agence de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency) des États-Unis et sont utilisés avec permission.